

AUX  
**ELECTEURS**

— \* DU \* —

*Comté de Laprairie et Napierville*

DOCUMENTS ET FAITS.

MESSIEURS,

Nous croyons vous être utile dans la crise actuelle en vous offrant certains documents et certains faits qui devront sans aucun doute porter la lumière dans vos consciences au moment de donner votre vote en faveur d'un parti politique.

Nous espérons que vous les lirez bien attentivement, et notre désir sera accompli.

Le 3 mars 1896.

Sir Charles Tupper propose que le bill No 58 intitulé : Acte Réparateur (Manitoba) soit lu une deuxième fois, il explique le bill et déclare que justice sera rendue à la minorité catholique en la rétablissant dans les droits qu'elle jouissait quant à ses écoles avant la

passation de la loi inique **des libéraux en 1890**. Il ajouta qu'il espérait que tous les hommes modérés et amis de la justice égale pour tous les citoyens appuieraient ce projet de loi et voteraient pour le respect de la constitution et du jugement du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable M. Laurier propose en amendement : "Que la deuxième lecture du bill soit renvoyée à six mois." Il prétend que le bill ne rendra pas justice aux catholiques, qu'il faut une enquête pour s'assurer des faits et que **Manitoba** ne se soumettra pas à la coercition. Puis en terminant il porta le défi suivant à l'autorité **ecclésiastique** : " Il n'y pas très longtemps, on m'a dit en haut lieu, dans l'église à laquelle j'appartiens, qu'à moins que